

Rapport P-488 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2023: «Pour la présence de musicien-ne-s sur les marchés».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 4 septembre 2024,
dans le rapport P-488 A)

Le Conseil municipal décide de classer la pétition P-488 le 4 septembre 2024.